

Table des matières

Lot 1: Développement rural et sécurité alimentaire.....	2
Lot 2: Transport et infrastructures	3
Lot 4: Énergie et sûreté nucléaire	4
Lot 5: Conférences	5
Lot 6: Environnement.....	6
Lot 7 : Culture, gouvernance et affaires intérieures.....	7
Lot 8: Santé	10
Lot 9: Éducation, emploi et affaires sociales.....	13
Lot 10: Soutien à l'industrie / au commerce / aux services.....	15
Lot 11: Macroéconomie, finances publiques et aspects réglementaires	16
Lot 12 : Normes.....	18
Lot 13: Aide humanitaire, gestion des crises et assistance post-crise	19

Liste de sous-secteurs

Lot 1: Développement rural et sécurité alimentaire

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir

l'ensemble du cycle de projet :

- a) identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b) mise en œuvre de l'aide,
- c) préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d) évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e) politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f) évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g) législation, réglementations et application de la loi,
- h) rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i) renforcement institutionnel,
- j) formation et recherche,
- k) actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l) systèmes d'information et aspects technologiques,
- m) questions de genre,
- n) questions environnementales,
- o) lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Production agricole primaire de l'agriculture, y compris horticulture.
2. Gestion et exploitation forestière.
3. Pêche (maritime et continentale) et aquaculture (y compris les aspects sanitaires).
4. Aménagement du territoire (réforme agraire, planification foncière et restructuration des exploitations).
5. Infrastructures rurales, y compris irrigation et drainage.
6. besoins en équipement (matériel agricole, laboratoires ...).
7. Protection des cultures et contrôle des maladies.
8. Production et santé animales.
9. Conservation, stockage, transformation et conditionnement.
10. Organisations de production et de commercialisation (y compris les coopératives).
11. Sûreté alimentaire.
12. Services de vulgarisation agricole.

Pour ces sous-secteurs, les aspects suivants doivent, le cas échéant, être couverts :

Commercialisation
Transports
Distribution
Politique des prix

Liste de sous-secteurs

Lot 2: Transport et infrastructures

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Routes.
2. Chemins de fer.
3. Ports et infrastructures fluviales.
4. Aéroports et trafic aérien.
5. Infrastructures intermodales.
6. Sécurité des transports.
7. Ponts.
8. Infrastructures transfrontalières.
9. Barrages, infrastructures hydrauliques.
10. Bâtiments (hôpitaux, écoles, structures administratives, ...).
11. Adduction d'eau et assainissement.
12. Installations d'élimination et de traitement des déchets solides.
13. Infrastructures liées aux télécommunications.
14. Infrastructures liées à l'énergie.
15. Urbanisme.
16. Résolution de conflits/litiges en matière d'ingénierie et de construction.

Liste de sous-secteurs

Lot 4: Énergie et sûreté nucléaire

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir

l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon).
2. Hydraulique.
3. Énergies renouvelables.
4. Sûreté nucléaire (opération des centrales nucléaires, sûreté de conception, mesures de sauvegarde, non-prolifération, déchets radioactifs, préparation des émergences hors-site, démantèlement).

Pour ces sous-secteurs, les aspects suivants doivent, le cas échéant, être couverts :

Production (raffinage, traitement)

Transports

Distribution

Stockage

Politiques des prix (y compris concurrence et régulation des marchés énergétiques)

Sûreté (autre que nucléaire)

Liste de sous-secteurs

LOT 5 : Conférences

Organisation et logistique de :

1. conférences
2. séminaires
3. réunions
4. formation
5. visites d'étude, etc.

Les services en question doivent inclure la réservation de billets d'avion, l'aide à l'obtention d'un visa, les réservations d'hôtel, les transferts locaux, la réservation de salles de conférence, l'organisation de services d'interprétation, l'aide au secrétariat, etc.

Liste de sous-secteurs

Lot 6: Environnement

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir

l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Gestion durable et protection des ressources naturelles et des écosystèmes (forêts, lutte contre la désertification, lacs, etc.).
2. Changements climatiques.
3. Protection de la nature et biodiversité.
4. Environnement marin et gestion des zones côtières.
5. Environnement urbain.
6. Gestion des déchets (y compris les aspects liés aux structures de gestion publique/privée).
7. Lutte contre la pollution industrielle.
8. Pollution agricole.
9. Gestion de l'eau, y compris la planification (gestion intégrée des bassins hydrographiques, p. ex.), approvisionnement, traitement des eaux usées.
10. Substances chimiques.
11. Pollution atmosphérique.
12. Protection contre les nuisances sonores.
13. Réseau Natura 2000.
14. Substances chimiques (normes, transport, conditionnement).
15. Gestion des risques/catastrophes écologiques.

Liste de sous-secteurs

LOT 7 : Culture, gouvernance et affaires intérieures

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir

l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

A. Culture

1. Politiques de développement culturel
2. Dialogue interculturel
3. Héritage culturel
4. Audiovisuel (y compris le cinéma)
5. Industries culturelles et tourisme

B. Gouvernance

B.1. Promotion et protection des droits de l'homme

Dans le cadre d'une approche droits de l'Homme de la lutte contre la pauvreté, accent sur la participation et l'autonomisation des individus, les liens avec les normes et règles nationales et internationales en matière de droits de l'homme, l'égalité et la non-discrimination, le monitoring et l'obligation de rendre compte.

6. Promotion et protection des droits fondamentaux
7. Droits sociaux, économiques et culturels
8. Droits politiques et civils (droits des femmes, liberté de circulation, liberté de pensée, de conscience et de religion, droits des enfants, des minorités, des migrants ...)

B.2. Soutien à la démocratisation

9. Processus de démocratisation (y compris l'éducation civique)
10. Racines sociales et politiques des conflits (prévention des conflits)
11. Élections (recensement, soutien aux processus électoraux et supervision ...)
12. Rôle et fonctionnement du Parlement
13. Citoyenneté (représentativité, participation et obligation politique de rendre compte)
14. Liberté des médias

B.3. Renforcement de l'État de droit et de l'administration de la justice

15. Renforcement de l'État de droit
16. Réforme de la justice (réforme juridique, justice et protection des droits de l'Homme, renforcement des capacités, formation des magistrats y compris des procureurs...)
17. Régime pénal (prononcé de la peine et détention, détention préventive, détention de mineurs ...)
18. Sensibilisation à la corruption et prévention
19. Réforme de la police
20. Réforme du secteur de la sécurité (y compris l'exercice du contrôle civil sur les affaires militaires)

B.4 Réforme de l'administration publique, gestion des finances publiques et réforme de la fonction publique

21. Réforme de l'administration publique et développement organisationnel des institutions publiques (y compris l'élaboration des politiques, la planification, les prévisions budgétaires, le suivi, l'évaluation ...)
22. Réforme de la fonction publique (y compris le code juridique, la gestion des ressources humaines – recrutement, formation, rémunérations ...)

B.5. Décentralisation et développement local

23. Décentralisation (subsidiarité, législation, ressources et questions budgétaires, obligation de rendre compte)
24. Soutien aux autorités locales (niveaux locaux et régionaux, y compris les municipalités)
25. Développement communautaire (autonomisation et approches participatives, questions de genre, microprojets)
26. Stratégies de développement local (questions sociales, économiques, multisectorielles)

B.6. Valorisation du rôle de la société civile

27. Organisations (organisations non gouvernementales, organisations communautaires, médias, syndicats...), rôles (fourniture de services et plaidoyer) et reconnaissance (cadre juridique). Y compris l'analyse participative des organisations et le diagnostic des besoins
28. Renforcement des capacités (élaboration de stratégies, gestion et développement des ressources humaines) (y compris la conception et la fourniture de services de formation/parrainage/tutorat et autres formes de soutien dans tous les aspects de l'organisation aux niveaux stratégique et fonctionnel, plaidoyer, gouvernance interne, processus décisionnels, obligation de rendre compte et transparence, collecte de fonds) et développement de réseaux (réseaux locaux, nationaux, régionaux et internationaux, formation de coalitions, organisations intermédiaires, dialogue avec les institutions publiques)

C. Affaires intérieures, lutte contre le crime organisé et le terrorisme

C.1. Drogues, crime organisé, gestion transfrontalière et sécurité

29. Lutte contre la drogue (collecte de données sur les drogues, laboratoires de police scientifique, précurseurs / drogues licites et synthétiques ; développement de solutions alternatives à la production des drogues ; prévention anti-drogue / réhabilitation ; réinsertion sociale ; renforcement et développement des réseaux ONG anti-drogue)
30. Lutte contre le crime organisé (y compris la traite des êtres humains, le trafic d'organes, d'armes et de substances chimiques...)
31. Lutte contre le blanchiment d'argent
32. Gestion transfrontalière et sécurité (documents de voyage et visas, contrôle des personnes et des marchandises)

C.2. Terrorisme

33. Informations et renseignements (y compris la collecte et l'échange de données)
34. Systèmes et coopération antiterroristes (nationaux et internationaux)

Liste de sous-secteurs LOT 8 : Santé

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

A. Santé publique

1. Analyse de la politique et des systèmes de santé : analyse de la politique de santé ; analyse des capacités de planification stratégique et de mise en œuvre de stratégies ; planification, organisation et gestion des systèmes de santé (y compris l'analyse d'impact sur le VIH/SIDA, la recherche opérationnelle, la gestion de la qualité des processus de gouvernance, prise de décision stratégique et gestion du changement, systèmes d'information sanitaire, approches sectorielles / systèmes de coordination des donateurs, réhabilitation post-crise des systèmes de soins de santé, coopération entre les secteurs public et privé, régulation du secteur privé).
2. Épidémiologie (y compris VIH/SIDA, santé environnementale, aspects eau et assainissement liés à la santé, transition épidémiologique, démographie). Maladies transmissibles et non transmissibles, y compris le VIH/SIDA et les autres MST.
3. Aspects sociaux de la santé (liens entre la pauvreté et la santé, santé dans le cadre de la réduction de la pauvreté, accès et équité, santé urbaine).

B. Économie de la santé et financement de la santé

4. Revue des dépenses publiques en matière de santé (budget, cadre de dépenses à moyen terme, gestion financière, passation de marchés, comptabilité, audit).
5. Financement de la santé (y compris l'analyse des dépenses de santé rapportées à la population et comptes nationaux de la santé, calcul du coût des services de santé par unité d'intervention et par unité de service, équité du financement, analyse de l'efficacité macroéconomique et microéconomique, économie de la santé en matière de VIH/SIDA, mécanismes de rémunération des prestataires de soins).
6. Systèmes de protection des risques financiers liés à la santé (systèmes publiques, obligatoires et privés, mutuelles, aspects actuariels).

C. Soins de santé

7. Prestation de soins de santé (y compris le système de référence des patients, l'évaluation des technologies de la santé, les soins fondés sur des bases factuelles, la gestion de la qualité et l'assurance qualité, l'accréditation, les services de laboratoire, les banques de sang, la planification des infrastructures).
8. Soins de santé génésique (y compris les soins obstétricaux d'urgence).

D. Développement des ressources humaines

9. Éducation et formation des professionnels de la santé (élaboration de programmes de formation, formations professionnelle et universitaire dans le domaine de la santé, calcul du coût et aspects institutionnels de la formation, formation médicale continue).
10. Planification et gestion des ressources humaines (y compris la gestion de la main d'œuvre, l'analyse de la motivation, le leadership et les capacités stratégiques dans le secteur de la santé).

E. Secteur pharmaceutique

11. Élaboration d'une politique nationale en matière de médicaments (y compris l'appui institutionnel aux autorités chargées de la réglementation des médicaments, la fabrication, l'autorisation de mise sur le marché et l'assurance qualité, la tarification des médicaments, la pharmacopée traditionnelle).
12. Usage rationnel des médicaments.
13. Acquisition, distribution et délivrance de médicaments.
14. Médicaments et droits de propriété intellectuelle liés au commerce.

F. Promotion de la santé

15. Concepts essentiels en matière de promotion de la santé (y compris les facteurs de risque, la prévention et le contrôle du VIH/SIDA et des autres maladies sexuellement transmissibles (MST), la santé sexuelle, le planning familial, l'alimentation, les

modes de vie, les approches spécifiques des groupes à risques : adolescents, mères, personnes âgées, professionnels du sexe, travailleurs migrants, etc.).

16. Cadre politique pour la promotion de la santé (leadership et plaidoyer, approche multisectorielle, intégration sociale et culturelle) et cadre institutionnel pour la promotion de la santé (agences de promotion de la santé, « self-help », réseaux d'entraide / services professionnels).
17. Modification du comportement (approches de la modification du comportement fondées sur des bases factuelles, information - éducation - communication, médias).

Liste de sous-secteurs

Lot 9: Éducation, emploi et affaires sociales

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

A. Éducation (formelle et non formelle)

1. Éducation de la petite enfance (éducation préscolaire).
2. Enseignement primaire (enseignement élémentaire général pour les enfants).
3. Enseignement secondaire (enseignement secondaire général pour les cycles moyens et supérieurs).
4. Enseignement supérieur (licence et maîtrise universitaires, diplômes de l'enseignement supérieur et technologique; bourses d'études).
5. Education de base pour jeunes et adultes (y compris alphabétisation et apprentissage du calcul).
6. Analyse, réforme et gestion du secteur de l'éducation (politique de l'éducation, financement, planification et programmation ; aide aux ministères de l'éducation, à l'administration et au développement de systèmes de gestion ; évaluation et renforcement des capacités institutionnelles ; gestion et direction des écoles ; développement des programmes d'études et des matériels pédagogiques).

B. Enseignement et formation professionnels (formels et non formels)

7. Formation professionnelle initiale, enseignement technique au niveau secondaire et formation technique supérieure.
8. Formation en alternance, formation en cours d'emploi, tas et apprentissage.

9. Analyse, réforme et gestion du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnels (y compris l'analyse et les mesures visant à renforcer les liens entre l'enseignement technique et la formation professionnelle et le marché du travail et à encourager l'engagement du secteur privé).

C. Marché du travail et emploi (formels et non formels)

10. Structure et caractéristiques de la force de travail (taux d'activité et tendances ; caractéristiques des chercheurs d'emploi et procédures de recherche d'emploi ; structure industrielle, professionnelle, par âge, par qualification et par sexe de l'emploi et tendances; croissance et tendances de l'emploi par sexe et par région; emploi à temps partiel, contrats à court terme et durée du travail ; activité indépendante et emploi dans des entreprises familiales ; emploi dans le secteur public; projections en matière d'emploi).
11. Institutions/gestion du marché du travail, services d'emploi et bureaux de placement (bureaux de placement ; part de marché des bureaux de placement publics; bureaux de placement privés ; autres mécanismes d'intermédiation).
12. Politique salariale et marché du travail (accords/conventions collectifs/sectoriels ; rémunérations, productivité, inflation et chômage ; changements en matière de rémunération du travail, de productivité et de coûts salariaux unitaires dans l'industrie manufacturière et d'autres secteurs de l'économie; salaires dans le secteur public / privé ; flexibilité salariale en relation avec la productivité et le chômage ; efficacité du processus de détermination des salaires).
13. Dialogue social (principaux textes de loi régissant les relations industrielles ; structure et organisation des syndicats ; participation syndicale ; organisations patronales ; négociations et conventions collectives ; procédures mises en œuvre en vue de la résolution de conflits de travail).
14. Création d'emplois (incidence de la perte d'emplois sur les différentes catégories; mobilité et rotation de la force de travail).

D. Utilisation de la société de l'information et de la connaissance

15. Apprentissage électronique (e-learning).
16. Technologies de l'information et de la communication (politiques).
17. Recherche et innovation.

E. Intégration et protection sociale (formelles et informelles)

18. Situation sociale et analyse d'impact.
19. Institutions responsables de la politique sociale et de sa gestion.
20. Politique, législation, régimes et réforme en matière de pensions.
21. Politique, législation, régimes et réforme en matière d'assurance maladie et accident.
22. Régimes d'assurance chômage.
23. Politiques et systèmes d'intégration et d'assistance sociale (subventions, transferts en liquidité, programmes spéciaux destinés aux groupes vulnérables et marginaux, comme par exemple les personnes âgées, les handicapés, les ménages dirigés par une femme, les orphelins, les enfants des rues, ...).

F. Pauvreté

24. Analyse et suivi de la pauvreté (y compris les stratégies relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la réduction de la pauvreté, analyse des partenaires et du bénéficiaire final).

Liste de sous-secteurs

Lot 10: Soutien à l'industrie / au commerce / aux services

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir

l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Promotion des investissements (nationaux et étrangers).
2. Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) (y compris les services de conseil en gestion, production, technologie, recherche et développement, marketing, sûreté, promotion des exportations, financement, gestion des ressources humaines, y compris les questions de genre, la formation, l'impact environnemental, la qualité de la production, etc.).
3. Banque commerciale / banque d'affaires, y compris les services financiers aux PME (lignes de crédit, actions, garanties, micro-crédits, ...), fonds de garantie.
4. Aide aux associations professionnelles/entités commerciales/organes consultatifs (associations professionnelles, agences consultatives décentralisées, renforcement de l'expertise locale, chambres de commerce, coopération entre les réseaux de correspondance Euro Info Centres, centres d'affaires).
5. Bourse des valeurs.

Liste de sous-secteurs

Lot 11: Macroéconomie, finances publiques et aspects réglementaires

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

A. Macroéconomie, finances publiques, banque centrale

1. Analyse macroéconomique / monétaire (y compris la politique de privatisation/effets et aspects liés à l'intégration régionale).
2. Statistiques (y compris la collecte de données).
3. Comptes nationaux, analyse des dépenses publiques.
4. Comptes budgétaires et analyse (statistiques financières des administrations publiques), fiscalité (directe et indirecte, des personnes et des entreprises, accises, etc.).
5. Trésor, budget et gestion de la dette.
6. Marchés publics.
7. Banque centrale (y compris la lutte contre le blanchiment de capitaux, la politique monétaire, etc.).
8. Réglementation du secteur financier (y compris la surveillance du système bancaire, du secteur des assurances, des fonds de pension, de la bourse des valeurs, etc.).
9. Gouvernement d'entreprise (y compris les normes de vérification des comptes et de comptabilité).

B. Environnement réglementaire des entreprises

10. Instruments financiers pour le développement des PME (politique).
11. Secteur des assurances (y compris la comptabilité des assurances et la délivrance de licence aux compagnies d'assurances).
12. Législation et procédures douanières.
13. Politique commerciale extérieure.
14. Politique de concurrence.
15. Politique de privatisation et politique industrielle, y compris le partenariat public-privé.
16. Propriété intellectuelle.
17. Politique commerciale.
18. Politiques sectorielles (textile, industrie minière, industrie pharmaceutique, agriculture, tourisme, etc.).
19. Politique de développement et aide au développement des PME.

Liste de sous-secteurs

Lot 12: Normes

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Règles et normes
2. Métrologie
3. Évaluation de la conformité (y compris l'accréditation, la certification et les laboratoires d'essais)

Liste de sous-secteurs

Lot 13: Aide humanitaire, gestion des crises et assistance post-crise

A. EXPERTISE COMMUNE À TOUS LES SECTEURS / LOTS

L'expertise devra, au minimum, couvrir l'ensemble du cycle de projet :

- a. identification et préparation / formulation du programme / projet,
- b. mise en œuvre de l'aide,
- c. préparation du cahier des charges (services, travaux, fournitures, ...) et évaluation des offres (marché),
- d. évaluations (ex-ante, intermédiaires, ex-post, etc.), suivi

ainsi qu'un certain nombre d'aspects horizontaux:

- e. politiques et réformes (inter)sectorielles,
- f. évaluations/études (inter)sectorielles et macroéconomiques (économiques, budgétaires) (y compris analyse des dépenses publiques),
- g. législation, réglementations et application de la loi,
- h. rapprochement de la législation (acquis communautaire),
- i. renforcement institutionnel,
- j. formation et recherche,
- k. actions de sensibilisation (y compris l'information et la communication),
- l. systèmes d'information et aspects technologiques,
- m. questions de genre,
- n. questions environnementales,
- o. lutte contre le VIH/SIDA (impact, prévention, atténuation).

B. DESCRIPTION TECHNIQUE

1. Évaluation des besoins d'aide humanitaire (notamment dans les domaines de la santé et de la médecine, de l'alimentation, de l'eau et de l'assainissement, du logement, ...).
2. Médiation, résolution des conflits et réconciliation.
3. Évaluation des besoins d'aide d'urgence (y compris l'évaluation des dommages physico-sociaux, physiques et économiques, la planification de la reconstruction/réhabilitation et l'évaluation de la capacité et de la structure locale de mise en œuvre ; situation socio-politique de la population - «dividendes de la paix»).
4. Suivi/observation des accords de cessez-le-feu/paix.
5. Informations/appui aux médias dans des situations de crise/d'urgence.
6. Démobilisation, désarmement et réintégration (des forces armées, y compris des enfants soldats. Le point 7 ci-dessous traite des armes disséminées au sein des populations civiles).
7. Collecte, stockage et destruction des armes légères et de petit calibre (y compris la réduction de la circulation et de la livraison illicite d'armes).
8. Élimination des mines et des engins non explosés et activités connexes (sensibilisation aux dangers des mines, signalisation des champs de mines, étude d'impact, formation et recherche).

9. Rapatriement et/ou réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays et appui aux communautés d'accueil (y compris l'information, la préparation administrative, le transport, l'accueil et la réinsertion à court et à long terme).
10. Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (y compris la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques, comme les écoles, les centres de soins/hôpitaux, les stocks alimentaires nationaux, la distribution d'eau/assainissement, les marchés, les routes rurales et les bâtiments publics ou privés, jugés nécessaires pour l'amélioration du niveau de vie - sociale - minimum en situation de post-crise. La réhabilitation comprend aussi les mesures économiques permettant une réinsertion économique à long terme des populations touchées par une crise).
11. Évaluation des dommages et planification de la reconstruction.
12. Mesures d'aide transitoires spécifiques aux situations post-conflit, dont la création d'emplois, des mesures transitoires dans les domaines de la justice et de la sécurité et la réforme du secteur de la sécurité.
13. Soutien logistique aux opérations (y compris la planification de missions complexes, le transport, l'instauration de la sécurité, les télécommunications).
14. Préparation aux catastrophes (naturelles et d'origine humaine).
15. Protection civile.
16. Expertise militaire (y compris la coopération entre les autorités civiles et militaires, le suivi de la conduite des forces armées, les marchés publics militaires).